

B. de France	3700.	8700.
Paris	1033.75	1038.75
Crédit fonc.	645.00	645.00
Soc. génér.	510.	515.00
Est	612.50	612.50
Lyon	995.	990.00
Midi	781.25	775.00
Nord	1275.	1285.00
Océans	1037.50	1045.00
Gas	1312.50	1315.00
Suez	696.25	695.00
Italian 5%	70.70	70.25
Mob. espag.	538.75	540.00
Ch. Lomb.	187.50	180.00
Antric.	520.	527.50
Comptant		
5% ex-cou.	70.25	70.75
5% ex-cou.	104.67	104.40
5% ex-cou.	101.20	100.60
Ville 1869	382.50	379.50
1871	372.	374.25
Act. F. Ouest	968.75	965.00
Div. 3% Est.	325.	322.50
Lyon	333.	332.00
Midi	331.	329.00
Océans	333.75	333.00
Vendée	254.	250.00
Bons Ind. E.	290.	285.00
En Banque		
3% Esp. m.	42	41 15/16
extr.	44 3/16	44 3/16
5% Turc	10 9/10	10 7/10
6% Péru.	18 1/2	18 1/2
Egypt. 1873	287 50	287 50

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les VOTES des députés du Nord, dans la séance du samedi 16 décembre 1876.

1° Sur l'article 2 du budget des recettes de l'exercice 1877. (Adopté.)

Pour l'adoption : MM. G. Brame, Guillemain, P. Legrand, L. Legrand, Masure, Mention, L. Renard, des Rotours, Scrépel, Trystram.

Contre l'adoption : MM. Joos, Massiet du Biest, Parsy, Plichon, Desmoutiers, Marcère.

Absent par congé : M. Leurent.

2° Sur l'amendement de M. Horace de Choiseul au budget des recettes de l'exercice 1877 (art. 3. — Etat B.). (Non adopté.)

Tous les députés du Nord ont voté contre, excepté M. Desmoutiers qui n'a pas pris part au vote, et M. Leurent, en congé.

3° Sur l'ensemble du budget des recettes de l'exercice 1877. (Adopté.)

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. Leurent, absent par congé.

On nous apprend qu'à partir du 1er janvier 1877, les trains-éclairés vont faire leur apparition sur la ligne du Nord. Ces trains partiront de Paris pour la Belgique et, en route, ne s'arrêteront, dit-on, qu'à Tergnier.

D'après la loi du 27 juillet 1850, il est défendu d'indiger de mauvais traitements aux animaux domestiques. On vient d'appliquer cette loi protectrice à un individu de la rue du Tilleul, qui avait accablé son chien de coups violents.

Un enfant en voulant grimper derrière un chariot, samedi dernier, vers 3 heures, a roulé sous les roues du véhicule. Il en est résulté une fracture du bras gauche.

L'accident est arrivé rue de l'Hommelet. Le jeune blessé se nomme Henri W..., âgé de 3 ans et demi.

Un terrible accident s'est produit, ce matin, rue de Tourcoing, vers 41 heures.

Un camion de la maison Martin chargé de plus de 6,000 kilos de fer, a écrasé un passant. La mort a été instantanée.

Ce passant qui était un ouvrier du peignage Morel, sortait en état d'ivresse complet d'un estaminet de la rue. En zigzaguant sur le trottoir, il trébucha et tomba sous les roues du lourd véhicule qui lui passa sur la poitrine.

Il n'y a aucune imprudence de la part du camionneur lequel est désespéré de l'accident. C'est l'ivresse du malheureux peigneur qui est seule cause de sa funeste mort.

Dans notre numéro d'avant-hier, nous réclamions pour le chemin de la Maquellerie, un éclairage convenable, éclairage dont l'absence amène journellement des accidents.

Voici de nouveaux faits à l'appui. Dans la soirée d'hier, vers 9 heures, deux personnes, un contremaitre et un ouvrier sont tombés dans les fossés bordant ce chemin. On accourut à leurs appels réitérés. et ils furent retirés couverts de boue, mais heureusement sans blessures.

Certes, voilà des accidents réellement fâcheux qui appellent l'attention sérieuse de l'autorité municipale. On ne peut laisser dans une situation aussi critique, les habitants de ce chemin.

On dirait vraiment que la Maquellerie qui fait partie de Roubaix, est à cent lieues d'une grande ville.

Répétions-le, puisqu'au milieu du parcours, il y a un réverbère, pourquoi n'en pas établir deux ou trois autres sur les autres parties du chemin non éclairées.

La température reste humide et douce. Depuis trois semaines les situations atmosphériques sont absolument identiques, les variations se produisent sur la même échelle, sans plus ni moins de latitude.

Le baromètre est à variable, le ther-

momètre à + 10°, Noël va nous ari-ver avec la température de Pâques ! Quel agréable Hiver !

Un accident est arrivé ce matin dans la filature de M. L.

Une jeune fille de onze ans, Marie Minjean, a eu les doigts de la main gauche écrasés.

Deux médecins lui ont prodigé immédiatement les soins que réclamait son état.

Il y a quelques jours, deux jeunes gens de Linselles avaient passé la journée ensemble au cabaret. Leur amitié mutuelle cimentée parforce rasades paraissait des mieux établies. Dans la soirée vers 10 heures, ils se retrouvèrent tous deux chez un voisin, et l'on ne sait pour quelle cause, mais la franche amitié qui les avait unis tant que le jour avait lui, se changea brusquement en haine, une fois le soir tombé, et le vois fut témoin d'une lutte entre eux à coups de poings très féroces; la rixe même prit un caractère des plus aggravés; l'un des combattants, Joseph P... ne pouvant se rendre maître de son adversaire, tira son couteau, et l'en frappa vigoureusement à la tête et à la poitrine.

Joseph P... a été saisi immédiatement et incarcéré. Les blessures de son compagnon sont heureusement peu graves. Quelques parties de la tête sont seules atteintes; les coups portés à la poitrine n'ont fait que lacérer les vêtements sans toucher l'épiderme.

L'Avenir militaire signale les dispositions suivantes que l'exécution du traité de Francfort a rendues nécessaires à l'égard des Alsaciens-Lorrains qui vont satisfaire cette année à la loi du recrutement :

« Les jeunes gens originaires des pays cédés à l'Allemagne qui, ainsi que leur père, mère ou tuteur, ont opté pour la nationalité française seront portés sur les tableaux de recensement de la commune où leur famille a son domicile légal; mais ceux de ces jeunes gens dont le père, mère ou tuteur n'aurait pas eux-mêmes réclamé la nationalité française ou auraient conservé leur domicile sur le territoire cédé ne seront inscrits que s'ils en font la demande formelle; ils sont prévenus que le gouvernement allemand conteste la validité de leur option personnelle, et qu'en entrant dans les rangs de l'armée française, ils s'exposent à être poursuivis comme réfractaires par l'autorité allemande s'ils retournent dans leur pays d'origine. Ils devront certifier, par leur signature, la mention de cet avis, qui sera mise sur les tableaux de recensement, afin de dégager la responsabilité de notre gouvernement. »

L'élève pharmacien qui, en donnant du sulfate d'atropine pour de la morphine, a failli causer la mort de Mlle Perrani, cantatrice au théâtre de Lille, l'année dernière, engagée en ce moment au Havre, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de cette ville à six mois de prison.

Voici la liste des gares désignées par la Compagnie du Nord pour le paiement des coupons de ses actions et obligations. Mais ces coupons, d'après l'un de nos confrères, renseigné, dit-il, à bonne source, ne seront payables que quinze jours après que le dépôt en aura été fait dans les gares.

Abbeville, Aire, Albert, Amiens, Anor Armentières, Arras, Avesnes, Bailloul, Beaumont, Beauvais, Bergues, Bertry, Béthune, Bouvry-lez-Béthune, Bohain, Boulogne, Bourbourg, Breteil (ville), Busigny, Calais, Cambrai, Carvin, Cassel, Cateau (le), Caudry, Chantilly, Chauny, Clermont, Comines (France), Compiègne, Corbie, Creil, Crépy-en-Vallée, Croix-Wasquhal, Dammartin, Darnetal, Desvres, Don-Sainghin, Douai, Doullens, Dunkerque, Etaples, Fournies, Fresnoy-le-Grand, Gravelines, Ham, Haubourdin, Hautmont, Hazebrouck, Hénil-Liétaud, Hirson, Isle-Adam, Ivry, La Bassée, La Fère, La Gorgue-Estaires, Landrecies, Laon, La Ventie, Lestrem, Liancourt, Lille, Lillers, Loos, Louches, Marchiennes, Marquise-Rixent, Maubeuge, Méru, Montrouil, Mouy-Bury, Neux Noyon, Onnaing, Orchies, Origny-en-Thiérache, Pontoise, Le Quesnoy, Quesnoy-sur-Deule, Raimies, Roubaix, Rouen, Saint-Amand, Saint-Omer, Saint-Pierre-Lalais, Saint-Pol, Saint-Quentin, St-Valery, Saint-Venant, Seclin, Senlis, Soissons, Somain, Sponwerk, Templeuve, Tergnier, Tourcoing, Valenciennes, Vervins, Villers-Bretonneux, Villers-Cotterets, Vitry, Wallers, Watten-Eperleque, Wavrin.

Le tribunal civil de Tournai s'est occupé mercredi de l'action intentée par Mlle Debaisieux, pour arrestation illégale, à M. le commissaire de cette ville.

M. Mighem, soutenant n'avoir agi que sous les ordres de M. le juge d'instruction Dierkens, a appelé celui-ci en garantie pour être rendu indemne des dommages auxquels il pourrait être condamné.

Après les plaidoiries, le tribunal a remis à quinzaine les conclusions du ministère public.

Mlle Debaisieux, nos lecteurs s'en souviennent, est née à Lille.

THÉÂTRE DE ROUBAIX. — Le Navfrage de la Méduse fait honneur au théâtre. Cette pièce difficile à monter et à représenter, a été rendue la meilleure manière. Nous en félicitons tous ceux qui y ont contribué.

On joue, ce soir Les Inutiles, comédie en 3 actes, par Cadol. M. Hody y remplit le rôle de Henry Potey. La désopilante pochade de Cadet-Roussel terminera le spectacle. C'est dire que cette soirée sera des plus récréatives.

Pour la chronique locale, G. Baudouet

On mande de Boutogne, 16 décembre : « La nuit dernière, le sieur Feutry, cabaretier à Lottinghen (canton de Desvres) à dix kilomètres de Boulogne, a été tué dans sa maison d'un coup de pistolet par des voleurs.

Hazebrouck. — Nous lisons dans l'Indicateur : On se rappelle l'accident arrivé il y a quelque temps entre Strazele et Hazebrouck, au jeune enfant de M. le docteur Smaggh, de notre ville.

La petite fille, en s'amusant dans le compartiment du wagon, avec sa sœur, était tombée par la portière qu'on avait négligé de fermer et avait roulé sur la voie. Elle ne s'était fait heureusement aucun mal.

La cause de l'accident ne pouvait être attribuée qu'à la négligence d'un des employés chargés de la fermeture des portières.

À la suite d'une enquête, le conducteur du train, Allègre, et le graisseur Leroy ont été cités devant le tribunal. L'affaire est venue à l'audience de jeudi.

Le tribunal a prononcé l'acquiescement du conducteur Allègre et a condamné le graisseur Leroy à six jours de prison.

M. le docteur de Smyttere vient d'adresser au journal sudit une lettre dans laquelle il appelle l'attention sur un magnifique tableau de Rubens, saint François d'Assise conservé dans l'église Notre-Dame de Cassel. Cette œuvre, exécutée sans doute pour le couvent des Récollets de Cassel, est regardée comme supérieure à celle que l'on voit au musée de Lille.

ONCHIES. — Notre correspondant de cette ville nous envoie entre autres choses le fait suivant arrivé dans une localité voisine de Somain :

Un chasseur qui, le fusil sur l'épaule, avait erré pendant toute la journée sans tuer une seule pièce de gibier, arriva devant une mare où se baignaient de magnifiques canards. Apercevant un paysan sur le bord de cette mare, notre chasseur qui ne voulait pas rentrer chez lui la carnaissière vide lui dit :

— Voulez-vous, villageois, me laisser tirer un coup de fusil sur ces canards, je vous donnerai cinq francs.

— Je veux bien, monsieur, Aussitôt le chasseur arme son fusil et ajuste la paisible troupe de canards et trois malheureux volatiles sont foudroyés par le plomb meurtrier.

— Bien tiré, dit le paysan, et il reçoit cinq francs.

— Encore un coup de fusil pour le même prix, s'écrie le chasseur, encouragez par les succès ?

— Je veux bien, monsieur. Le paysan reçoit une nouvelle pièce de cinq francs, et un second coup aussi heureux que le premier frappe encore quatre canards.

Aussitôt le chasseur jette sur le paysan un regard triomphant; mais voyant celui-ci sourire, il lui dit avec étonnement : Ça ne vous fait donc rien de me voir tuer tant de canards ?

— Qu'est-ce que ça me fait, m'sieu, ce n'est pas à moi.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 16 décembre. — Henri Tardieu, rue Decroix 57. — Désiré Deschamps, au Fontenoy fort Fraser 33. — Ernest Dejer, 5 ans Hôtel-Dieu. — Henri Lehman, 2 mois rue Watt impasse Six-Gardanne. — Adolphe Hooge, 1 an rue Pierre-douard 26. — Rumoldus Delanghe, 2 ans rue de Roban cour Lehoucq 18. — Cordonnier, 62 ans manufacturier chevalier de la Légion d'honneur sentier de la Potellerie campagne.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS Les amis et connaissances de la famille PARENT-DHELLEME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI PARENT, décédé à Watrelos, le 16 décembre 1876, dans sa 57<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 19 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Watrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de Watrelos.

Les amis et connaissances de la famille CORDONNIER-MORVAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS HENRI CORDONNIER, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1876, dans sa 64<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 19 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DEMERLAERE-BONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle AUGUSTINE DEMERLAERE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1876, à l'âge de 24 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 19 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Lys, fort Wattel, n° 3, à 2 heures.

Le cabinet de M<sup>r</sup> RODET, avocat, agrégé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

### AVIS IMPORTANT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des tribunaux de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés — dans des autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La Gazette de Tourcoing et la Vraie France, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites à PRIX RÉDUITS dans La Gazette de Tourcoing ou dans la Vraie France, de Lille.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboulet. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vraie France, de Lille.

### PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGIME AUX ROULANCIERS

	MONNAIE DÉCIMALE	C. DM.
Pain de ménage. Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou maizé. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	35.00	
Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	39.00	
Pain blanc. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	43.00	
Pain de fleur dit pain français. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à . . . . .	5.50	
Les deux pains, à . . . . .	11.00	
Les quatre pains, à . . . . .	22.00	
Les huit pains, à . . . . .	44.00	
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 18 décembre 1876.		
Le Maire de Roubaix; A. FLEMECHON.		

BELOQUE. — Nous n'avons dit que peu de mots d'une catastrophe financière qui met en émoi, depuis quelques jours, nos voisins de Belgique.

Une banque d'escompte de Bruxelles, l'Union du Crédit, a suspendu ses paiements par suite des malversations de son directeur, M. Emérick.

Ce M. Emérick était, paraît-il, « un des » coryphées de la libre-pensée, un promoteur de toutes sortes de ligues et fédérations « guéistes » : ce sont les expressions du Courrier de Bruxelles. Il était haut dignitaire de la France-Macronerie; on se souvient encore à Bruxelles, dit le même journal, des fêtes d'orgue versées en l'honneur de M. Emérick, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa présidence à l'Union du Crédit, de la pièce d'argenterie solennelle offerte par les membres libéraux au local de la Grande-Harmonie, et de l'apothéose maçonnique faite à ce vén. F. Cadosch et Roseroix.

La protection du parti « libéral » était donc assurée d'avance au directeur de l'Union du Crédit, et son affaire aurait certainement été couverte, comme on dit, s'il y avait eu un moyen quelconque d'empêcher qu'il fût ébroué.

Le public bruxellois a donc été bien vite mis au courant des détails de l'événement. On a su que la ruine dont l'Union du Crédit était menacée avait pour cause, et l'improbité du gérant, et le jeu effréné auquel il se livrait. Il s'était fait ouvrir un compte particulier, à l'aide duquel il avait absorbé des sommes dont le total s'élevait au chiffre de 1,700,000 francs équivalant à peu de chose près à celui du capital social. Un des administrateurs, M. Van de Vin, avait également à sa charge un déficit considérable; ces actes de fraude ont été constatés par les administrateurs, aux dépens, à tout l'état-major de la banque, grâce à des falsifications d'écritures. On retrouve, en un mot, dans cette nouvelle affaire à sensation, tous les détails avec lesquels le public français a eu trop d'occasions de se familiariser depuis vingt ans.

La foule a aussitôt envahi les anti-chambres et les abords de la banque; il s'est passé là des scènes navrantes. M. Van de Vin s'est suicidé; quant à M. Emérick, des bruits contradictoires circulent sur son compte. Suivant les uns, il se serait enfui et aurait été arrêté à Paris, où il aurait été jugé, étant né à Barle-Duc et ayant conservé la nationalité française. D'après les autres, il n'aurait pas parti sans esprit de retour, et se déclarerait prêt à fournir sur la situation vraie de l'Union du Crédit « d'utiles indications ».

La vérité sur ces menus faits ne tardera pas à se faire jour. Ce qu'il nous importe de constater, c'est que, sans attendre les sollicitations des « libéraux », le ministère s'est empressé de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les conséquences de ce désastre financier. Un comptoir d'escompte a été constitué dans une réunion de banquiers, tenue vendredi au ministère des finances; il va entrer immédiatement en fonction, et le commerce de détail de Bruxelles se trouvera ainsi à l'abri des embarras et des périls auxquels l'exposait la suspension des opérations de l'Union du Crédit à cette époque de l'année.

« M. le ministre des finances aura rendu, » dit le Bien public de Gand, aux commerçants et surtout aux détaillants de Bruxelles, un service signalé : ce qui n'empêchera point ces amis des lumières de venir le remercier à l'occasion en chantant sous ses fenêtres :

A bas Malou ! A bas Malou ! Il faut le pendre la corde au cou !

Tous les journaux catholiques présentent des observations analogues, et plusieurs opposent à la conduite du cabinet à celle que tenaient, il y a quelques années, les ministres libéraux à l'égard des sociétés Langrand. Toutefois, il n'en est aucun qui fasse à M. Malou et à ses collègues un grief de leur générosité. Nous comprenons, comme nos confrères de Belgique, qu'en cette occasion l'intérêt social l'intérêt général prime l'intérêt de parti. Nous ne sommes dès lors nullement disposés à blâmer le ministère catholique de n'avoir voulu se rappeler ni l'acharnement avec lequel ses adversaires n'ont cessé de poursuivre les Institutions Langrand, par ce seul motif qu'elles avaient à leur tête des catholiques, ni l'usage que les chefs de l'Union du Crédit faisaient, en matière politique, de leur situation et de l'influence qu'elle comportait.

### Faits Divers

Les renseignements parvenus de province et notamment de Pederne confirment pleinement que la femme dont le corps a été retiré en morceaux de la Seine, à Saint-Ouen, est bien celui de la femme Le Manach, veuve Bellengé. Aussi le juge d'instruction

a-t-il donné des ordres, exécutés aujourd'hui, pour que les photographies de la victime, ainsi que la figure en cire, fussent retirées de la vue du public, à la morgue. Ces objets seront sans doute transportés au greffe et figureront au procès. A l'heure présente, Billoir, ignore encore l'importante découverte qui aggrave si fortement les charges qui s'élevaient contre lui. A Mazas, où il est détenu dans une cellule double, en compagnie d'un autre prisonnier et d'un gardien chargé de le surveiller et d'empêcher toute tentative de suicide, ce à quoi, du reste, il ne paraît guère songer, il continue à conserver sa tranquillité habituelle, n'ayant pour se distraire, pendant ces longues heures de prévention, que la ressource de fumer sa pipe qu'on lui a laissée par faveur exceptionnelle. En général, son attitude n'indique ni gaieté, ni inquiétude, mais plutôt une sorte d'apathie.

— Avant-hier, le tribunal correctionnel de Lyon était saisi de deux procès de presse dirigés par des parties civiles contre le Censeur et contre le Progrès.

— Dans le premier de ces procès, M. Joliot s'est présenté au nom d'un certain nombre de négociants de cette ville qui, désignés dans le Censeur à propos d'une grave, ont assigné ce journal pour refus d'insertion de leur réponse. — Le tribunal a condamné le Censeur à 50 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts. Il a, en outre, ordonné l'insertion des réponses que le journal avait refusé de faire amiablement.

Les débats de la seconde affaire ont commencé immédiatement après le prononcé de ce jugement.

Il s'agit de la plainte en diffamation formée contre le Progrès et le Censeur par la comtesse de Montijo, mère de l'ex-impératrice Eugénie, à raison de la reproduction par ces journaux de l'article du Journal du Héros et du Courrier de l'Aisne. — M. Genton s'est présenté pour la comtesse de Montijo et a réclamé 16,000 fr. de dommages-intérêts et l'insertion du jugement à intervenir. — Le tribunal a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

UNE MACHINE PARLANTE. — La presse parisienne a été curieuse hier, à deux heures, au Grand-Hôtel, à des expériences curieuses sur une machine parlante qui arrive en droite ligne d'Amérique, et son inventeur a mis trente ans à la construire. Rien que pour trouver les prononciations de la voyelle i, il a fallu sept années. La machine parlante est pourvue d'appareils qui remplacent les poumons, la glotte, le larynx, la langue, les mâchoires et les lèvres. Un clavier à clefs (il y a quatorze clefs correspondantes à 14 lettres) fait mouvoir habilement les appareils. La prononciation est en général sourde et nasillarde. Les voyelles s'entendent distinctement, sauf l'u qui n'est qu'un son confus, innommable. Les consonnes p t k m, et n, manquent; on comble ces lacunes à l'aide de l'aspiration, ce qui permet de former plus ou moins distinctement p et m, du b, u et t, du d et k du g. Par exemple la prononciation de l'rne laisse rien à désirer; elle vibre comme si elle était prononcée par un élève du conservatoire. Le mot charivari a été parfaitement prononcé, ainsi que les mots merci, machine, bonsoir, etc.

La machine parlante parle dans toutes les langues. Un de ses plus graves défauts est l'uniformité de l'intonation. En somme, c'est un travail très-original et très-intéressant.

— Nous apprenons, dit la Défense, que Billoir a fait, ce matin même, et non hier soir, comme l'avaient annoncé plusieurs de nos confrères, des aveux qui prouvent maintenant d'une façon irrécusable que cet individu est bien l'auteur du crime de Saint-Ouen. Le buste en cire de la femme coupée en morceaux, a été retiré hier soir de la Morgue.

— Nous lisons dans l'Avenir d'Arras à la date du 10 décembre. Le tribunal correctionnel d'Arras, a prononcé aujourd'hui son jugement dans le procès intenté à l'Avenir par M. G. de Sède, rédacteur en chef du journal bonapartiste d'Arras, le Courrier du Pas-de-Calais. Notre rédacteur en chef et notre gérant ont été condamnés, l'un et l'autre, à cent fr. de dommages-intérêts, et à cent fr. d'amende. Le tribunal a en outre ordonné l'insertion du jugement dans l'Avenir et le Courrier.

— L'Echo des Mines et de la Métallurgie annonce que le ministère de la marine vient de commander aux forges et chantiers de la Méditerranée un cuirassé le Duperré, d'une valeur de dix millions. C'est la première fois que le gouvernement français s'adresse à l'industrie privée pour la construction de toutes pièces d'un cuirassé. Jusqu'à ce jour, ces navires avaient été exécutés dans les chantiers de l'Etat. On se rendra compte de l'importance de cette commande, lorsqu'on saura que le blindage seul, dont l'épaisseur variera de 20 à 33 centimètres, pèsera 3000 tonnes. La coque emploiera 1600 tonnes d'acier et les chaudières 4 à 500 tonnes de fer.

— Un cas de fécondité extraordinaire, dit le Journal d'Alsace du 17, vient d'être enregistré à l'état-civil de Strasbourg : Nous lisons en effet, dans les Affiches de ce matin, sous la rubrique : « Naissances » la mention suivante : « Marie-Emilie, Marie-Louise et Marie-Jeanne, trijumelles de Xavier Amblich, boucher, et de Catherine Sieglé, le 13. » Le 13, trois enfants à la fois, et trois filles encore ! Très-bien portantes du reste, très-bien constituées, ces trois petites citoyennes, qui boivent et rient à l'envi.

— A partir de lundi prochain, des manœuvres militaires doivent être exécutées entre le pont de Chalon et celui de Croissy, par des bataillons de la Malmaison. Il s'agit de construire un pont de bateaux, sous le feu de l'ennemi, et d'effectuer pour faire passer un corps de troupes sur l'autre rive. On dit que le maréchal de MacMahon doit assister en personne à l'une de ces opérations militaires.

— On commence à parler dans le monde savant de la découverte d'un nouveau mélange qui, par ses propriétés explosibles, laisserait bien des desiderata lire la ultra-glycérine. Si l'on obtenait ce mélange, on pourrait s'en servir pour un mélange dont le potassium serait la base. Il aurait l'avantage, une fois convenablement préparé, de pouvoir être transporté sans danger et de ne pas faire explosion au moindre choc, comme le picrate de potasse dont on connaît les terribles effets. On ajoute même que ce mélange, sous un poids bien inférieur à celui de la poudre, pourrait remplacer celle-ci dans la confection des munitions de guerre.

— Le directeur de l'Union du Crédit de Bruxelles, M. Emérick, a été arrêté jeudi soir à Paris, en vertu du mandat d'arrestation décerné par M. le juge d'instruction Willermars. Un télégramme a annoncé cette nouvelle à la justice belge. M. Emérick est né à Bois-le-Duc (Meuse). Son père était, dit-on, originaire de la partie de la France cédée à l'Allemagne. M. Emérick n'a pas fait de déclaration d'option. Il serait donc allemand. Dans ce cas, l'extradition pourra avoir lieu. Si, au contraire, comme d'autres le disent, M. Emérick est né à Bordeaux de parents français, il est français, et il ne pourra être extradé, les gouvernements ne livrant pas leurs nationaux.

UN BOEUF QUATRE FOIS COURONNÉ. — L'exposition annuelle des bestiaux de Londres vient d'être ouverte. Les connaisseurs assurent que c'est la plus brillante qui ait eu lieu depuis de nombreuses années, tant pour ce qui est de la quantité que de la qualité des animaux exposés.

Le roi de l'exposition est un boeuf envoyé par le célèbre éleveur Samuel Kidner, de la race à cornes courtes du Devonshire. Il a reçu : 1° comme le plus beau spécimen de sa race, un 1er prix de 25 liv. sterling; 2° comme représentant des animaux destinés à faire race, une coupe d'argent; 3° comme le plus beau boeuf exposé, une autre coupe d'argent et enfin,